



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

**Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :****Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant  
des mines de charbon pour 2022-2023****Document établi par le Groupe d'experts du méthane provenant  
des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le mandat du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste<sup>1</sup> (ci-après, le « Groupe d'experts ») est de promouvoir une transition efficace des industries de la filière du charbon qui assure la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) correspondantes et respecte l'équité sociale, au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats qui soient susceptibles de faciliter le captage et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable, et qui puissent aider les collectivités locales et soutenir leur vie économique, et protéger l'environnement, dans le cadre d'une transition juste.

2. Les domaines de travail du Groupe d'experts sont les suivants :

a) Captage et utilisation du méthane provenant de mines de charbon en activité, fermées et/ou désaffectées en vue de réduire les risques d'explosion, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable ;

b) Pour les pays ou les régions/États qui choisissent de mettre fin à l'exploitation du charbon et aux activités connexes, appui sur demande en vue de préparer les mines de charbon et les régions et communautés minières à la cessation de l'activité minière et à la réorientation de l'économie locale ;

---

<sup>1</sup> Le nom du Groupe d'experts, tel qu'il figure ici, est le nom révisé recommandé par le Groupe d'experts à sa seizième session. Les paragraphes 1 et 2 renvoient au mandat et au cahier des charges révisés recommandés par le Groupe d'experts à sa seizième session. Toutes les recommandations sont soumises à l'approbation du Comité de l'énergie durable et à l'aval du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe.



c) Réaffectation des mines et des infrastructures minières existantes et aide au développement de nouveaux profils d'activité et modèles économiques qui préservent la cohésion sociale et le patrimoine culturel des localités touchées.

3. Le Groupe d'experts demande au Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de prorogation.

## II. Activités de fond pour la période 2022-2023

4. Compte tenu des résultats et des enseignements tirés de l'exécution de ses précédents plans de travail, des consultations approfondies menées avec un éventail de parties prenantes aussi large que possible et des résultats de ses quinzième et seizième sessions, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes en 2022 et 2023.

### A. Diffuser des meilleures pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées et en faciliter l'application, notamment en activant les centres nationaux et internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon existants et en créant de nouveaux

#### Description :

5. Depuis 2005, le Groupe d'experts collabore avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, le captage, le pompage, la récupération et l'utilisation de ce gaz. En partenariat avec l'IMM, il a publié en 2010 le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis lors assuré la diffusion. En 2016, le Guide des pratiques optimales a été révisé, actualisé et complété par un certain nombre de nouvelles études de cas. En 2019, le Groupe d'experts, en collaboration avec l'IMM, a élaboré et publié le guide intitulé « Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines » (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées). Le Groupe d'experts entend promouvoir ces guides dans le cadre d'activités de diffusion ciblant les pays qui connaissent des difficultés liées soit à la gestion du méthane dans les mines en activité, soit à l'abandon progressif du charbon et à la fermeture des mines qui s'ensuit. Le Groupe d'experts est en mesure de mener à bien ces activités grâce à une prolongation de la subvention accordée à la Commission économique pour l'Europe (CEE) par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis pour la réalisation du projet financé par des fonds extrabudgétaires intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane ; Phase II ».

#### Tâches à accomplir :

a) Planifier, organiser et réaliser deux ateliers de renforcement des capacités, en présentiel ou en ligne, consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Poursuivre la collaboration avec l'IMM, y compris en prolongeant la phase II du projet financé par des fonds extrabudgétaires « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », la participation aux activités du Global Methane Challenge et un soutien conjoint à une décennie internationale de la gestion du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée).

#### Produits prévus et délais :

a) D'ici à décembre 2023, deux ateliers de renforcement des capacités, en présentiel ou en ligne, consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage,

de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Tout au long de la période biennale, une série de manifestations portant sur le méthane des mines de charbon, organisées conjointement par le Groupe d'experts et l'IMM dans le cadre du Global Methane Challenge et à l'occasion de la décennie internationale de la gestion du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

## **B. Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon**

### **Description :**

6. Un centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon est une entité à but non lucratif, établie dans un État Membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État et qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'exploitation économiquement viables du méthane, en préconisant l'application de conditions de travail socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Groupe d'experts s'efforce de créer un réseau de centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon indépendants qui opèrent dans différentes zones géographiques et collaborent entre eux sous sa direction et sa supervision. Les deux premiers centres de ce type, qui ont ouvert en Pologne et en Chine, sont devenus opérationnels en 2017.

7. Les principaux objectifs de chaque centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon sont les suivants : i) diffuser et mettre en œuvre les meilleures pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du gaz provenant des mines de charbon, sur la base des principes publiés dans les guides de pratiques optimales ; ii) centraliser les connaissances sur le contrôle, le captage et l'utilisation des gaz ; iii) faire connaître le secteur du méthane provenant des mines de charbon, ses avantages et ses difficultés ; iv) établir des liens avec d'autres centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et collaborer à des activités clés et à la recherche ; v) faire rapport au Groupe d'experts et appuyer ses travaux. Les centres internationaux d'excellence doivent atteindre ces objectifs en réalisant les activités suivantes : i) collecte et synthèse des informations sur les technologies modernes d'extraction, de dégazage et d'utilisation du gaz de houille, y compris les formes de gaz de houille liées à l'exploitation minière, par exemple le méthane provenant des mines de charbon, le méthane présent dans l'air de ventilation, le méthane provenant des mines désaffectées ; ii) intégration et diffusion d'informations par divers moyens de communication, y compris des manifestations organisées au niveau local et des plateformes en ligne ; iii) recherche-développement coordonnée avec d'autres centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon ; iv) mise à l'essai et expérimentation de nouvelles technologies, méthodes et équipements ; v) élaboration de cursus et de cours (en ligne et en personne) ; vi) analyse de la législation, des normes, des instructions, des directives et des autres règlements pertinents en vigueur, et élaboration de propositions visant à les améliorer ; vii) évaluation et suivi des ressources en méthane selon la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU).

8. Le Bureau du Groupe d'experts veillera à la planification, à l'exécution et à la supervision des activités des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon existants. Le Groupe d'experts apportera un appui aux deux centres internationaux d'excellence existants en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des activités prévues dans leurs plans de travail et supervisera leurs travaux. S'agissant de ce dernier point, le rapport de situation annuel de chaque centre international d'excellence ainsi que son plan de travail pour l'année suivante seront communiqués au Groupe d'experts pour examen et approbation. Le Bureau du Groupe d'experts et le secrétariat encourageront également les partenaires du Groupe d'experts que sont l'Ukraine et les États-Unis

d'Amérique à poursuivre leur action en vue d'établir un centre international d'excellence dans leur pays et s'emploieront à étendre le réseau dans le monde. Le Groupe d'experts dialoguera avec la Fédération de Russie afin de renforcer sa coopération avec le nouveau centre russe chargé des problèmes liés au méthane et aux phénomènes gazodynamiques dans les gisements de charbon et de minerai.

**Tâches à accomplir :**

- a) Aider les centres d'excellence en Pologne et en Chine à exécuter leurs tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leurs cahiers des charges ;
- b) Aider les partenaires du Groupe d'experts que sont l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique à poursuivre les travaux entrepris pour créer un centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon dans leur pays ;
- c) Dialoguer avec la Fédération de Russie afin de renforcer la coopération entre le Groupe d'experts et le nouveau centre russe chargé des problèmes liés au méthane et aux phénomènes gazodynamiques dans les gisements de charbon et de minerai ;
- d) Dans le cas où d'autres centres internationaux pour le méthane provenant des mines de charbon sont créés, aider les institutions hôtes à s'acquitter des tâches dévolues à ces centres, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leur cahier des charges ;
- e) Aux fins de la coordination, organiser, chaque trimestre, des appels entre les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et le secrétariat.

**Produits prévus et délais :**

- a) D'ici à décembre 2023, planification, organisation et tenue, en coopération avec les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon, d'un ou deux ateliers ou séminaires, en présentiel ou en ligne, consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Deux rapports de situation annuels du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Pologne) sur ses activités, établis pour examen et approbation par le Groupe d'experts à ses sessions annuelles de 2022 et 2023 ;
- c) Deux rapports de situation annuels du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Chine) sur ses activités, établis pour examen et approbation par le Groupe d'experts à ses sessions annuelles de 2022 et 2023 ;
- d) Dans le cas où de nouveaux centres internationaux d'excellence sont créés, un plan de travail initial pour chacun d'eux, comportant une liste de produits à fournir en coordination avec le Groupe d'experts, à la demande des entités hôtes ;
- e) Appels de coordination trimestriels entre les centres internationaux d'excellence et le secrétariat, à partir du premier trimestre de 2022.

**C. Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde**

**Description :**

9. Les études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et dans le Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) peuvent être appliqués à l'exploitation, respectivement, des mines de charbon en activité ou des mines de charbon

désaffectées dans le monde. À sa dixième session, tenue en 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'un recueil d'études de cas soit constitué pour compléter le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon. Un recueil a donc été constitué sous forme électronique sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon<sup>2</sup>. En 2020, un nouveau recueil d'études de cas consacrées au pompage et à l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées a été mis en ligne pour compléter le guide des pratiques optimales correspondant<sup>3</sup>. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, les deux recueils pourraient être étoffés par de nouvelles études de cas et des analyses concrètes et approfondies montrant les avantages de l'application des pratiques optimales élaborées par le Groupe d'experts.

#### **Tâches à accomplir :**

10. Élaborer, réunir et publier sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon des études de cas sur la gestion du méthane dans les mines de charbon en activité ou les mines de charbon fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

#### **Produits prévus et délais :**

11. Des études de cas sur l'application des pratiques optimales de gestion du méthane dans les mines de charbon en activité ou les mines de charbon fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Il s'agit d'une activité permanente du Groupe d'experts. Les études de cas sont examinées et approuvées dans l'ordre où elles sont reçues.

### **D. Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable**

#### **Description :**

12. En janvier 2015, le Groupe d'experts a proposé de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives qui relève du Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts continuera de contribuer, dans la mesure de ses compétences, aux travaux consacrés à la gestion du méthane dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie qui seront entrepris conjointement par les divers groupes d'experts opérant sous l'égide et la direction du Comité. Le Groupe d'experts examinera les pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà, et tentera de recenser les meilleures pratiques unifiées dans ces domaines.

#### **Tâches à accomplir :**

13. Examiner les pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà, et recenser les meilleures pratiques unifiées dans ces domaines.

#### **Produits prévus et délais:**

a) D'ici au deuxième trimestre de 2022, un rapport sur l'examen des pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà ;

<sup>2</sup> <https://unece.org/sustainable-energy/coal-mine-methane/case-studies>.

<sup>3</sup> <https://unece.org/amm>.

b) D'ici à décembre 2022, une série de réunions de consultation, en présentiel ou en ligne, avec les parties prenantes dans les principaux pays producteurs de charbon de la région de la CEE ;

c) D'ici à décembre 2022, une publication, sous forme imprimée ou électronique, recensant les meilleures pratiques en matière de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon.

**E. Participer davantage, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la transition des secteurs reposant sur les combustibles fossiles dans la région de la CEE**

**Description :**

14. En novembre 2015, à sa vingt-quatrième session, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de faire une proposition concernant les moyens d'élargir le mandat actuel du Groupe d'experts de manière à ce qu'il englobe les travaux sur la transformation des sociétés minières traditionnelles en fournisseurs d'énergie intégrés et en sociétés de services, et à étudier les conséquences que cette transition pourrait avoir sur l'énergie au service du développement durable. En septembre 2017, à la vingt-sixième session du Comité, le Groupe d'experts a présenté sa proposition et ses recommandations. Conformément aux recommandations faites au Comité, le Groupe d'experts se tient prêt à participer davantage aux travaux sur la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE.

**Tâches à accomplir :**

15. Entreprendre, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, des activités visant à aider à la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon des États membres de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

**Produits prévus et délais :**

a) Tout au long de la période biennale, une série de réunions de consultation sur la transition du secteur du charbon, en présentiel ou en ligne, avec des parties prenantes dans divers pays de la région de la CEE, sous réserve de l'intérêt des États membres ;

b) D'ici à décembre 2023, des lignes directrices sur la fermeture des mines, qui mettent l'accent sur les mines grisouteuses, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) D'ici à décembre 2023, un document qui présente dans leurs grandes lignes les principes relatifs à la gestion des dimensions et répercussions sociales de la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon ;

d) D'ici à décembre 2023, des études de cas sur les possibilités techniques et économiques de réduire les émissions des installations industrielles utilisant du charbon dans les États membres de la CEE concernés, à condition que des candidats appropriés puissent être trouvés et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

**F. Contribuer aux travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources sur les spécifications et lignes directrices de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système de gestion des ressources des Nations Unies pour les ressources en gaz liées au charbon**

**Description :**

16. Dans le cadre des compétences du Groupe d'experts, continuer de contribuer aux travaux menés par le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour établir la documentation nécessaire à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU), qui sont en cours d'élaboration, aux ressources en gaz liées au charbon et à la gestion desdites ressources.

**Tâches à accomplir :**

17. Dans la mesure de ses compétences et à la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources, apporter des conseils sur l'élaboration de spécifications et de lignes directrices nécessaires à l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en gaz liées au charbon.

**Produits prévus et délais :**

18. Contribution à l'élaboration par le Groupe d'experts de la gestion des ressources des spécifications et lignes directrices nécessaires à l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en gaz liées au charbon, selon les progrès réalisés sur le sujet et à la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources.

**G. Contribuer, avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, au projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (projet sur la neutralité carbone)**

**Description :**

19. Le terme « neutralité carbone » désigne l'annulation des émissions de CO<sub>2</sub>, obtenue par un équilibre entre les émissions de carbone et l'élimination du carbone ou simplement par un arrêt total des émissions (transition vers une « économie de l'après-carbone »). De nombreux pays ont commencé à faire porter leurs efforts sur la neutralité carbone. Comme les combustibles fossiles continueront probablement à jouer un rôle important pour les États membres de la CEE à court et à moyen terme, il faudra, pour parvenir à la neutralité carbone, faire appel à des technologies de captage et de stockage du carbone ainsi qu'à d'autres technologies et mesures de compensation telles que l'augmentation de la capacité d'absorption des forêts et des tourbières.

20. Le projet sur la neutralité carbone est actuellement réalisé sous les auspices du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Il aborde non seulement les répercussions environnementales, mais aussi les dimensions économiques et sociales des différentes technologies et leurs effets en matière de ressources. Aux fins du projet, la neutralité carbone concerne l'ensemble du système énergétique, y compris les transports, l'industrie et les bâtiments.

21. À sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020, Genève), le Comité de l'énergie durable a prié le secrétariat d'élaborer, avec le concours des groupes d'experts, un projet de document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone, qui serait examiné à sa trentième session.

22. Le Groupe d'experts est prêt à contribuer, dans la mesure de ses compétences, à l'élaboration du document susmentionné.

**Tâches à accomplir :**

23. Dans le cadre des compétences du Groupe d'experts, contribuer, à la demande du Comité de l'énergie durable, à l'élaboration du document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone.

**Produits prévus et délais :**

24. Contribution au document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone, à la demande du secrétariat ou du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité qui dirige les travaux sur le projet sur la neutralité carbone.

## **H. Promouvoir une plus large participation au sein du Groupe d'experts en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes**

**Description :**

25. Conformément à l'objectif de développement durable n° 5 intitulé « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », le Groupe d'experts prend les mesures qui s'imposent pour assurer l'inclusivité en son sein, du point de vue tant de sa composition que de la répartition des tâches, et pour promouvoir la diversité. Il prête dûment attention aux questions liées au genre dans toutes ses activités. Pour ce faire, il s'efforce de recenser les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et de mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur.

**Tâches à accomplir :**

26. Continuer de promouvoir la diversité, de recenser les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et de mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur.

**Produits prévus et délais :**

27. D'ici à décembre 2023, une réunion destinée à promouvoir la diversité, à recenser les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et à mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur, à l'occasion d'une ou de plusieurs des manifestations organisées par le Groupe d'experts.

## **I. Continuer de dispenser des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales qui ont établi des mécanismes fondés sur les lois du marché visant à réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer des relations professionnelles solides avec les entités spécialisées reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles**

**Description :**

28. Le Groupe d'experts a déjà dispensé au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques des avis sur les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Il communique également des observations à d'autres entités internationales,



nationales et régionales qui ont établi des mécanismes fondés sur les lois du marché visant à réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon, telles que le California Air Resources Board (qui a mis au point un protocole de captage du méthane provenant des mines) ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller). Pour accroître l'efficacité et la visibilité de ses travaux, le Groupe d'experts s'attache à établir des relations professionnelles avec les entités spécialisées reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Afin de corriger la perception négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales et qui est devenue un obstacle au financement et à la mise en œuvre de projets portant sur le captage, le pompage, la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts s'attache à dialoguer avec ces institutions afin de les sensibiliser aux avantages découlant d'une gestion efficace du méthane provenant de ces mines.

**Tâches à accomplir :**

29. Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et proposer activement l'avis et les services du Groupe d'experts. Établir et développer des relations professionnelles solides avec les entités spécialisées reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Corriger la perception négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales, et sensibiliser ces institutions aux avantages découlant d'une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon.

**Produits prévus et délais :**

- a) Sur demande, dispenser des avis et formuler des observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon ;
  - b) Tout au long de la période biennale, établir des relations professionnelles avec des entités spécialisées reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés ;
  - c) Tout au long de la période biennale, continuer de rechercher des possibilités de dialogue avec les institutions financières multilatérales et bilatérales en vue de corriger leur perception négative généralisée de l'industrie houillère et de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer les activités actuelles et futures du Groupe d'experts, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.
-